

Assemblée générale du 26 avril 2022

Paris, le 27 avril 2022 – L’Assemblée générale mixte des actionnaires d’Altamir s’est tenue le 26 avril 2022. 84,36% du capital y était représenté et toutes les résolutions ont été approuvées à plus de 96%.

L’Assemblée a approuvé le versement d’un dividende de 1,13€ par action, qui sera mis en paiement le 27 mai (détachement du coupon le 25 mai).

Elle a également approuvé l’élévation de la limite d’âge de M. Maurice Tchenio, Gérant de la société, pour la porter à 85 ans, ainsi que la modification et la simplification des modalités de calcul des honoraires de gestion et de rémunération de la Gérance.

Enfin, l’Assemblée a ratifié la nomination de M. Dominique Cerutti et renouvelé son mandat ainsi que ceux de M. Jean Estin et de Me Anne Landon en tant que membres du Conseil de Surveillance. Pour mémoire le Conseil de Surveillance d’Altamir compte 4 membres tous indépendants, dont deux femmes.

Les résultats des votes sont disponibles sur le site internet de la société (www.altamir.fr).

Prochain rendez-vous :

ANR au 31/03/2022	11 mai 2022, après bourse
-------------------	---------------------------

* * * * *

A propos d’Altamir

Altamir est une société cotée de private equity (Euronext Paris-B, mnémo : LTA) créée en 1995 et dont l’ANR s’élève à près de 1,4 Mds€. Son objectif est d’offrir aux actionnaires une appréciation du capital sur la durée et des dividendes réguliers, en investissant dans un portefeuille diversifié d’actifs essentiellement non cotés.

La politique d’investissement d’Altamir consiste à investir principalement au travers et avec les fonds gérés ou conseillés par Apax Partners SAS et Apax Partners LLP, deux leaders du private equity qui prennent des positions majoritaires ou de référence dans des opérations de LBO et de capital développement, et visent des objectifs ambitieux de création de valeur.

Altamir donne ainsi accès à un portefeuille diversifié d’entreprises à fort potentiel de croissance dans les secteurs de spécialisation d’Apax (Tech et Telco, Consumer, Santé, Services) et sur des segments de marché complémentaires (PME en Europe continentale et grandes entreprises en Europe, Amérique du Nord et dans les principaux pays émergents).

La société bénéficie du statut de SCR (Société de Capital Risque) : elle est exonérée d’impôt sur les sociétés et ses actionnaires peuvent bénéficier d’avantages fiscaux sous certaines conditions de conservation des titres et de réinvestissement des dividendes.

Pour en savoir plus : www.altamir.fr

Contact

Claire Peyssard Moses

Tél. : +33 1 53 65 01 74 / +33 6 34 32 38 97

E-mail : investors@altamir.fr

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com